



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Amendement 1**  
**T.51**  
(08/95)

**TERMINAUX POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

---

**JEUX DE CARACTÈRES LATINS CODÉS  
POUR SERVICES DE TÉLÉMATIQUE**

**Amendement 1 à la  
Recommandation UIT-T T.51**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

## AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1<sup>er</sup>-12 mars 1993).

L'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T T.51, que l'on doit à la Commission d'études 8 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvé le 11 août 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

---

### NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Annexe D – Messages diagnostiques.....	1
D.1    Champ d'application.....	1
D.2    Jeux de caractères graphiques .....	1
D.3    Techniques d'extension de code .....	1
D.4    Répertoire des caractères latins .....	1
D.5    Fonctions de commande.....	1
Annexe E .....	4
Références .....	4
Modifications de forme à apporter à la Recommandation T.51 du CCITT (09/92) .....	4

## **RÉSUMÉ**

L'amendement 1 contient deux nouvelles annexes: l'«Annexe D, Chaîne T51String» et l'«Annexe E, Références».

# JEUX DE CARACTÈRES LATINS CODÉS POUR SERVICES DE TÉLÉMATIQUE

(1995)

## Annexe D Chaîne T51String

### D.1 Champ d'application

La présente annexe décrit les règles à appliquer lorsqu'il est fait référence à la Recommandation T.51 dans d'autres Recommandations portant sur les services de télématique en vue de simplifier l'utilisation de la Recommandation T.51, par exemple en ce qui concerne le codage des noms et les chaînes. La chaîne **T51String** définie dans cette annexe sert de modèle de référence en limitant le champ d'application de la Recommandation T.51 aux éléments des mécanismes d'extension de code, des jeux de caractères et du répertoire qui sont nécessaires pour définir les chaînes de caractères simplifiés codés conformément à la Recommandation T.51.

Compte tenu de ces restrictions, la présente annexe n'est pas spécifique à un service de télématique donné.

### D.2 Jeux de caractères graphiques

Le jeu primaire de caractères graphiques (voir la Figure D.1) est identique au jeu de caractères graphiques de la version internationale de référence (IRV) (*international reference version*) du jeu de caractères codés à 7 bits de la Recommandation T.50.

Le jeu supplémentaire de caractères graphiques est spécifié dans la Figure D.2.

En ce qui concerne la chaîne **T51String**:

- le jeu primaire est désigné G0 et appelé dans les colonnes 2 à 7 du tableau de code;
- le jeu supplémentaire est désigné G2. Dans la représentation à 8 bits, il est appelé dans les colonnes 10 à 15;
- dans la chaîne **T51String**, aucune séquence de désignation ou d'appel n'est autorisée;
- tous les caractères de la colonne 4 du jeu supplémentaire sont des caractères sans espacement (signes diacritiques);
- les positions de code non attribuées sont réservées et ne doivent pas être utilisées;
- les dispositions relatives à la compatibilité décrites au 2.2.4 (Notes 3, 4 et 6) ne sont pas appliquées.

### D.3 Techniques d'extension de code

Dans la représentation à 8 bits, aucune séquence d'extension de code n'est autorisée. Dans la représentation à 7 bits, la fonction d'inversion simple SS2 (code 1/9) est utilisée pour appeler un caractère du jeu G2. Toutes les autres fonctions d'inversion ne sont pas autorisées.

### D.4 Répertoire des caractères latins

Le répertoire de la chaîne **T51String** est identique au super jeu du répertoire des caractères graphiques, alphabétiques, latins spécifié dans l'Annexe A/T.51. Toutes les combinaisons de signes diacritiques et de lettres de l'alphabet de base spécifiées dans la Figure A.2 sont admises.

Les Notes et remarques qui figurent en A.4/T.51 ne doivent pas être appliquées.

### D.5 Fonctions de commande

Les séquences d'appel et de désignation relatives aux fonctions de commande ne sont pas autorisées. Des caractères de commande figurant dans les colonnes 0 et 1 du tableau de code, seules les commandes «retour chariot» (CR) (0/13) et «interligne» (LF) (0/10) peuvent être utilisées. Ces commandes sont spécifiées dans la Recommandation T.50.

b <sub>7</sub>	0	0	0	0	1	1	1	1				
b <sub>6</sub>	0	0	1	1	0	0	1	1				
b <sub>5</sub>	0	1	0	1	0	1	0	1				
	0	1	2	3	4	5	6	7				
b <sub>4</sub>	b <sub>3</sub>	b <sub>2</sub>	b <sub>1</sub>									
0	0	0	0	00			SP	0	@	P	`	p
0	0	0	1	01			!	1	A	Q	a	q
0	0	1	0	02			"	2	B	R	b	r
0	0	1	1	03			#	3	C	S	c	s
0	1	0	0	04			\$	4	D	T	d	t
0	1	0	1	05			%	5	E	U	e	u
0	1	1	0	06			&	6	F	V	f	v
0	1	1	1	07			'	7	G	W	g	w
1	0	0	0	08			(	8	H	X	h	x
1	0	0	1	09			)	9	I	Y	i	y
1	0	1	0	10			*	:	J	Z	j	z
1	0	1	1	11			+	;	K	[	k	{
1	1	0	0	12			,	<	L	\	l	
1	1	0	1	13			-	=	M	]	m	}
1	1	1	0	14			.	>	N	^	n	~
1	1	1	1	15			/	?	O	_	o	

T0824420-95/d01

FIGURE D.1/T.51

Jeux primaires de caractères graphiques pour la chaîne T51String

b <sub>7</sub>	0	0	0	0	1	1	1	1
b <sub>6</sub>	0	0	1	1	0	0	1	1
b <sub>5</sub>	0	1	0	1	0	1	0	1
	0	1	2	3	4	5	6	7

  

b <sub>4</sub>	b <sub>3</sub>	b <sub>2</sub>	b <sub>1</sub>									
0	0	0	0	00			NBSP	°	—	Ω	K	
0	0	0	1	01			ı	±	`	1	Æ	æ
0	0	1	0	02			ç	²	´	®	Ð	ð
0	0	1	1	03			£	³	^	©	á	â
0	1	0	0	04				×	~	™	Ĥ	ĥ
0	1	0	1	05			¥	μ	—	♪		ı
0	1	1	0	06				¶	˘	¬	IJ	ij
0	1	1	1	07			§	.	·	ı	Ł	ł
1	0	0	0	08			α	÷	¨		Ł	ł
1	0	0	1	09			‘	’			Ø	ø
1	0	1	0	10			“	”	◦		Œ	œ
1	0	1	1	11			«	»	¸		Œ	β
1	1	0	0	12			←	¼		⅛	Ɔ	Ɔ
1	1	0	1	13			↑	½	"	⅜	Ɔ	Ɔ
1	1	1	0	14			→	¾	¸	⅝	Ŋ	ŋ
1	1	1	1	15			↓	ı	˘	⅞	’n	SHY

T0824430-95/d02

FIGURE D.2/T.51

Jeu supplémentaire de caractères graphiques pour la chaîne T51String

## Annexe E

### Références

- Recommandation T.50 du CCITT (1992), *Alphabet international de référence (ancien Alphabet international n° 5 ou AI5) – Technologie de l'information – Jeux de caractères codés à 7 bits pour l'échange d'informations.*
- Recommandation UIT-T T.52 (1993), *Jeux de caractères codés non latins pour les services de télématique.*
- Recommandation UIT-T T.53 (1994), *Fonctions de commande à caractères codés pour les services de télématique.*
- Recommandation UIT-T T.60 (1993), *Équipement terminal à utiliser dans le service télétext.*
- Recommandation T.61 du CCITT (1988), *Répertoire de caractères et jeux de caractères codés pour le service international télétext (à supprimer).*
- Recommandation UIT-T T.101 (1994), *Interfonctionnement international pour les services vidéotext.*
- Recommandation X.208 du CCITT (1988), *Spécification de la syntaxe abstraite numéro un (ASN.1).*
- ISO/CEI 2022:1994, *Technologies de l'information – Structure de code de caractères et techniques d'extension.*
- ISO/CEI 6937:1994, *Technologies de l'information – Jeu de caractères graphiques codés pour la transmission de texte – Alphabet latin.*
- ISO, *Registre international des jeux de caractères codés à utiliser avec les séquences d'échappement.*

### Modifications de forme à apporter à la Recommandation T.51 du CCITT (09/92)

**Au paragraphe 1.1 (d) de la Recommandation T.51 (09/92):** remplacer «T.61» par «T.60/T.61».

**Au paragraphe 1.2 de la Recommandation T.51 (09/92):** supprimer la mention entre parenthèses à la fin du paragraphe: «(Recommandations T.61 et T.101)».

**Dans les Notes 3 et 4 du paragraphe 2.2.4 de la Recommandation T.51 (09/92):** remplacer «le CCITT» par «l'UIT-T».

**Ajouter un nouveau paragraphe 3.2.18:**

#### «3.2.18 Répertoire

Jeu spécifié de caractères représentés par les combinaisons binaires d'un jeu de caractères codés.»

**Ajouter un nouveau paragraphe 1.10 libellé comme suit:** La chaîne **T51String** est définie dans l'Annexe D.

**Figure 1/T.51, position 2/0:** insérer SP.

**Figure 2/T.51, position 6/14:** remplacer par N.

**Annexe A, paragraphe A.1:** modifier la seconde phrase comme suit: Chaque caractère graphique est identifié au moyen du système d'identification (voir A.2).

**Tableau A.1/T.51, première colonne, troisième ligne:** cette modification ne concerne pas la version française.

**Figure A.1/T.51:** supprimer la dernière ligne: G = Caractère de l'alphabet grec.

**A.4.2.3, deuxième colonne, deuxième ligne:** cette modification ne concerne pas la version française.

OTE – Certains identificateurs doivent être révisés (en collaboration avec JTC 1/SC2/WG3 de l'ISO/CEI).